

ZERO CASH



DES ENJEUX DE SOCIÉTÉ FONDAMENTAUX



SOMMAIRE

1. VERS LA DISPARITION DU CASH ? 04

| | |
|--|----|
| La disparition des billets souvent évoquée | 04 |
| Un discours ancien | 04 |
| MONEO : l'expérience ratée | 05 |
| Le billet aujourd'hui menacé | 05 |
| Fin du numéraire aux finances publiques ? | 07 |
| Le nombre de billets en euros en augmentation | 08 |
| Les espèces plus sûres qu'un paiement électronique ! | 09 |

2. UN ENJEU D'INCLUSION SOCIALE 10

| | |
|--|----|
| Le billet : seul moyen de paiement gratuit pour tous | 10 |
| «Zéro cash» = exclusion des publics fragiles | 10 |

3. UN ENJEU DE VIE PRIVÉE ET DE LIBERTÉ INDIVIDUELLE 12

| | |
|--|----|
| Pour les espèces, pas de traçabilité | 12 |
| Pour les paiements électroniques, exploitations des données personnelles | 13 |

4. UN ENJEU POLITIQUE DE PRIVATISATION DE LA MONNAIE 14

| | |
|---|----|
| La monnaie fiduciaire : aussi ancienne que la monnaie elle-même | 14 |
| Privatisation de l'entretien de la monnaie | 16 |
| Des investissements tardifs | 17 |

5. LES RISQUES DE LA DISPARITION DU CASH 18

| | |
|---|----|
| Les atouts du billet | 18 |
| Les défauts des moyens de paiement électroniques..... | 19 |
| Le danger de la privatisation des systèmes de paiements | 19 |
| Quid d'une e-monnaie légale ? | 20 |

6. LES PROPOSITIONS DE LA CGT 22

| | |
|---|----|
| Moderniser notre fabrication des billets | 22 |
| Le billet de 1 euro | 22 |
| Stop au dumping social dans le secteur | 22 |
| Conforter le réseau de caisses de la Banque de France | 23 |
| Réunir tous les acteurs de la filière fiduciaire | 23 |

01 VERS LA DISPARITION DU CASH ?

**LA DISPARITION
DES BILLETS
EST DE PLUS EN
PLUS SOUVENT
ÉVOQUÉE PAR
DES DIRIGEANTS
POLITIQUES OU
D'ENTREPRISES,
EN PARTICULIER
DES DIRIGEANTS
DE GRANDS
GROUPE
BANCAIRES,
FORTEMENT
INTÉRESSÉS**

PAR CETTE DISPARITION

Certains pays, comme la Suède ou la Chine, préparent même activement la disparition de leur monnaie papier pour le courant de la décennie 2020. En France, la réforme de l'État intitulée « CAP 2022 » contribue largement à la disparition des espèces en proscrivant leur encaissement par les Trésoreries.

En refusant la monnaie fiduciaire au sein de sa plus grande administration, l'État légitime la démarche d'entités privées souhaitant faire de même.

Le projet de relever le plafond du paiement par carte sans contact, de 30 à 50 euros, s'est par ailleurs brusquement accéléré avec la crise du coronavirus, Bercy y voyant « un geste barrière important ».

Et de fait, le plafond à 50 euros

est en passe de devenir la norme en Europe pour le paiement sans contact, en coordination avec les géants des systèmes de paiement, Visa et MasterCard. Seuls quelques pays européens ne seront pas prochainement alignés, comme l'Italie.

CE TYPE DE DISCOURS N'EST PAS NOUVEAU

Dès 2001, l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique, organisme international qui regroupe les principaux pays industrialisés de la planète) décrivait l'avenir de la monnaie comme numérique et prédisait la disparition des monnaies métalliques et papiers.

Au Forum de Davos, en 2016, Christine Lagarde, alors directrice du FMI, Michel Sapin, ancien ministre français

de l'Économie et Commissaire européen, voyaient dans les échanges sans argent liquide l'avenir des économies libérales. Les arguments étaient déjà les mêmes : vernis de modernité, monnaies papier décrites comme polluantes, luttes contre le grand banditisme et le financement du terrorisme, les transactions illégales, la fraude fiscale et le travail non déclaré.

L'EXEMPLE FRANÇAIS LE PLUS CONNU EST L'EXPÉRIENCE RATÉE DE MONEO DE 1998 À 2015

Pourtant lourdement soutenue par les gouvernements successifs, elle n'en essuya pas moins un échec tonitruant. Inauguré en grande pompe par DSK en 1999, ce portefeuille électronique fut

ensuite imposé à 60% des étudiants au milieu des années 2000 par le couplage d'une carte MONEO à leur carte étudiante – celle-ci devant être utilisée pour régler la restauration universitaire ainsi qu'un certain nombre de dépenses sur le campus (photocopieuses, distributeurs, etc.).

Il s'agissait ici d'une tentative de capter une clientèle qui continuerait à faire usage de ce moyen de paiement dans la vie extra-scolaire, puis une fois intégrée dans le monde du travail.

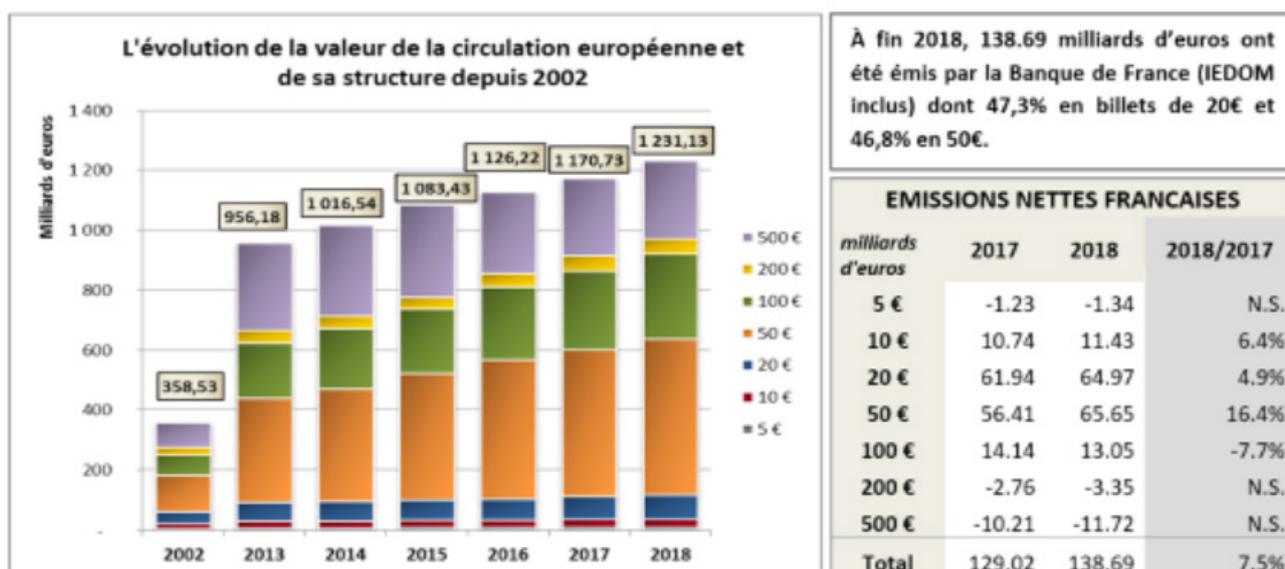
Cette opération fut dénoncée d'ailleurs par certains syndicats étudiants. Depuis la disparition de MONEO, c'est l'opérateur IZLY (détenu par BPCE) qui a pris le relais et continue de fournir une solution de monnaie électronique aux campus.

Nous reviendrons sur le cas MONEO car il illustre deux des principaux écueils de la monnaie électronique : le respect de la vie privée et la privatisation de la monnaie.

IL N'EN DEMEURE PAS MOINS VRAI QUE LE BILLET EST À CE JOUR MENACÉ EN TANT QUE MOYEN DE PAIEMENT POUR LES PETITES TRANSACTIONS, POUR LESQUELLES IL RESTAIT LE PLUS RÉPANDU EN EUROPE

Le fait le plus notable est d'ailleurs que ce sont moins les modes de paiements « innovants » qui le remplacent – à l'exception de la Scandinavie, les paiements





Source : BCE, Banque de France

mobiles restent très marginaux en Europe – que l'abaissement des seuils d'acceptation de la carte bancaire, le développement du sans contact, ou une politique d'entrave délibérée à l'accès ou à l'usage des billets : généralisation à la fin de la décennie 2000 des commissions de retrait, abandon en 2018 par la Banque Centrale Européenne de l'émission du billet de 500 € à la demande de la Commission européenne, diminution du réseau de Distributeurs Automatiques de Billets en même temps que de celui des agences bancaires, volonté des pouvoirs publics de diminuer l'usage d'un moyen de paiement dénoncé comme un vecteur de fraude sociale et fiscale.

Pourtant, à ce jour, seuls les pays scandinaves et la Suède en particulier, connaissent une réelle baisse du nombre de billets en circulation, de nombreux commerces refusant le cash en Suède

et les banques commerciales ayant développé des applications permettant des échanges entre particuliers.

Dans ces pays, l'usage du liquide ne représente plus que 25% des transactions aux points de vente, un record mondial. Cette tendance concerne particulièrement les petites et moyennes entreprises, avec l'interdiction des pièces de monnaie et des billets de banque dans les bus, de nombreux magasins, restaurants et même des agences bancaires refusant les paiements en liquide.

Même les attractions touristiques adoptent des paiements exclusivement par carte. En dix ans, la Suède a ainsi vu la monnaie fiduciaire en circulation divisée par deux, passant de 112 milliards de couronnes suédoises à 50 milliards (l'équivalent de près de 5 milliards d'euros). Dans le reste de l'Europe, le nombre de paiements en espèces

reste supérieur à 50%, avec un pic à 79% en Allemagne. Selon une étude récente de la BCE, en 2016, dans la zone euro les paiements en espèces représentaient 79% des paiements, essentiellement dans les commerces de proximité pour des achats inférieurs à 50 €.

En France, l'utilisation des espèces dans les magasins représentait 68% des transactions. En valeur, la part était de 54 %, beaucoup plus dans certains pays comme l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, qui étaient à 80 % en volume.

Le montant joue encore toutefois un rôle très important dans le choix du mode paiement. Il existe en effet un point de bascule¹ en dessous duquel les paiements en liquide sont majoritaires. Depuis l'apparition du sans contact, ce montant chute cependant drastiquement.



FIN DU NUMÉRAIRE AUX FINANCES PUBLIQUES ?



L'article 201 de la Loi de Finances pour 2019 transfère à des prestataires extérieurs la charge de recouvrer l'impôt (et d'autres recettes publiques non fiscales) en cas de paiement en liquide ou par carte bancaire, ainsi que celle de rembourser l'impôt payé à tort, lorsque ce remboursement s'effectue en liquide.

La confédération des buralistes, accompagnée par la Française Des Jeux (FDJ), a remporté l'appel d'offre public « l'externalisation des encaissements en espèces et en cartes bancaires des trésoreries publiques ». Ce marché public a été attribué pour une durée de cinq ans renouvelable.

Pour le ministre Gerald Darmanin, « il s'agit de rendre ce service plus accessible, grâce à un réseau plus étendu que celui de la DGFIP ». Et pour cause, fermer les structures (dont 1097 trésoreries, des SIP, des SIE...) dans le cadre du nouveau réseau de proximité ne permettra plus aux agents de la DGFIP d'assurer correctement cette mission !

Face à la baisse des recettes du tabac liée principalement à la contrebande, selon les buralistes eux-mêmes (et non grâce à la lutte contre le tabagisme), la DGFIP a décidé de les « aider » en leur qualité de « préposés de l'administration ».

Avec l'encaissement de tous les impôts et factures des services publics (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, crèche, cantine, hôpital, amendes...), ils pourront conserver leurs emplois et dynamiser leur chiffre d'affaires grâce à l'augmentation de la fréquentation sur le reste : bar, tabac, timbres, billets de train, presse, livraison de colis, jeux de hasard, ouvertures de comptes bancaires, cartes grises...

Au lieu de recruter des agents des Douanes pour lutter contre la contrebande de cigarettes, on dépouille la DGFIP de ces missions.

Depuis le 1er janvier 2020, il n'est plus possible de payer en numéraire dans les services de la DGFIP de 19 départements expérimentateurs ruraux (dont l'Aveyron et la Corrèze), semi-ruraux (dont l'Oise et le Vaucluse), urbains (dont les Hauts-de-Seine) et d'outre-mer (dont la Guadeloupe et la Martinique), avant une généralisation au plus tard le 1er juillet 2020.

Cette avancée à marche forcée va permettre d'accélérer les suppressions d'emplois et fermetures des services à la DGFIP.

Le coût financier de la privatisation du service pour l'administration n'est pas connu (commissions, développements informatiques, matériels, formation?). Nous savons néanmoins que les buralistes perçoivent 6 % sur les jeux et une remise brute de 9,94 % sur les produits du tabac. Ils disposent par ailleurs d'un « fonds de transformation pour les buralistes afin de développer leur commerce », géré par la direction des Douanes (20M€ par an sur la période 2018-2021).

Qui sera garant de la qualité du service rendu (entre deux ventes de tickets de loto...), du secret professionnel auquel les buralistes seront tenus et de la correcte comptabilisation, sachant que le recouvrement forcé restera de la compétence des comptables publics ?

Certains buralistes sont d'ailleurs perplexes et comprennent que cela va entraîner la fermeture des trésoreries et des gares, alors que les usagers préfèrent avoir à faire à des professionnels, mieux à même de les renseigner.

Et ce n'est pas fini, puisque cette privatisation va s'étendre également aux collectivités qui fonctionnent en régie. Un nouvel appel d'offre est en cours. Il pourrait être attribué à un établissement bancaire disposant d'un réseau développé, dès 2020 !

Ce transfert du numéraire aux buralistes accentue la confusion. Un grand nombre de nos concitoyens, souvent les plus fragiles, subissent de plein fouet toutes les réformes, et sont laissés de côté. L'administration avait déjà mis en œuvre la généralisation de l'obligation d'utiliser les paiements dématérialisés ainsi qu'une limitation des encaissements en numéraire. Cette interdiction complète serait un recul inédit et incompréhensible pour le service public à la DGFIP.

La CGT Finances demande le maintien des paiements en numéraire dans l'ensemble des centres finances publiques.



Le récent rapport «CAP 22» indique «De nombreux Français se tournent aujourd'hui vers des systèmes de paiement dématérialisés. Entre 2012 et 2017, l'usage du sans-contact en France a été multiplié par mille, passant de 1,17 million à 1,23 milliard de transactions, d'après le groupement d'intérêt économique des cartes bancaires (CB).

Le montant des échanges a lui aussi explosé, passant de 12 millions à 12,4 milliards d'euros. Et cette tendance s'accélère: les transactions ont doublé rien qu'entre 2016 et 2017».

Ce rapport préconisait notamment la suppression des paiements en espèces dans l'administration fiscale.

Mise à exécution, cette idée a donné un argument supplémentaire au gouvernement pour justifier son projet de fermer les trésoreries sur tout le territoire, au détriment de l'accueil physique des contribuables.

ALORS QUE LA PART DE PAIEMENTS EN ESPÈCES DIMINUE, LE NOMBRE DE BILLETS EN EUROS EN CIRCULATION CONTINUE D'AUGMENTER

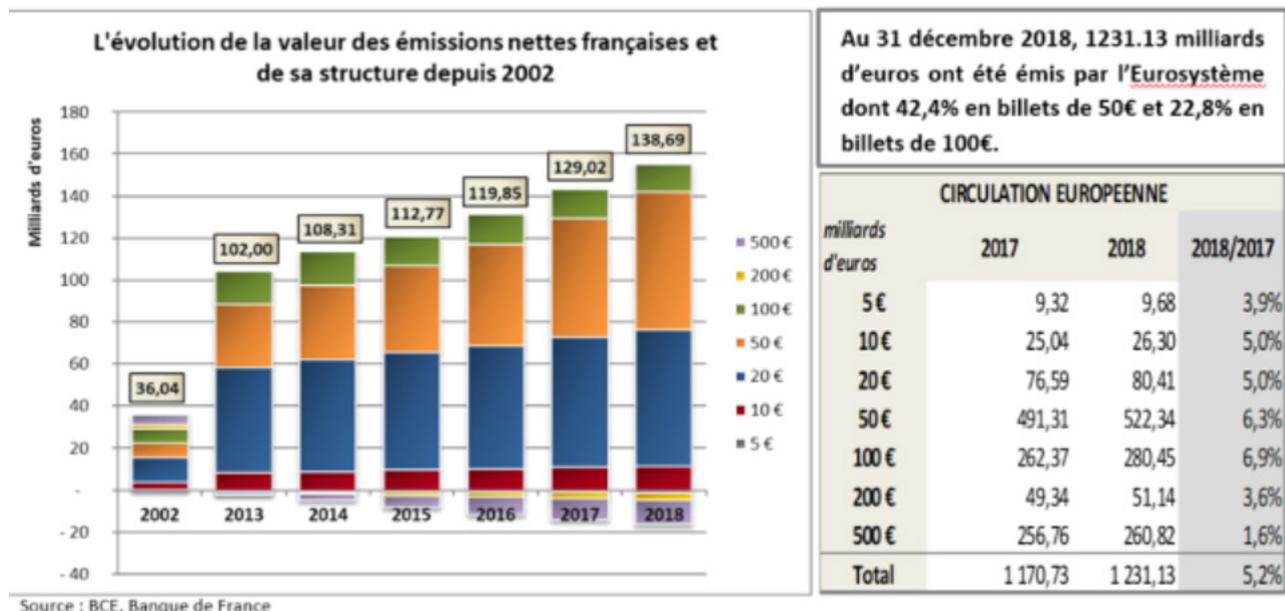
Ainsi, en 2015, le ratio de billets en circulation rapporté au PIB s'élevait à près de 10 % en zone euro et à 7,5 % aux États-Unis. Le record revient au Japon, où l'appétence au cash est extrêmement forte : cette part est de 20 %, alors que ce pays est très technophile... À l'inverse, la part du cash est inférieure à 2 % du

PIB au Canada et dans les pays nordiques.

Le billet a une valeur de thésaurisation ou de refuge : la BCE estimerait ainsi que 40% de ses billets sont thésaurisés. Ce caractère de valeur refuge est d'ailleurs confirmé en période de crise par des pics de demande de billets en 2008 (faillite de Lehman Brother), 2011 (crise grecque) ou 2014 (crise en Ukraine).

À ceci s'ajoute également un usage important et parfois difficilement quantifiable de billets en euros hors de leur zone d'émission (les estimations oscillent entre 20 et 30%).

Pour le dollar, d'après la Fed, c'est 50%. Bien évidemment, ces données pourraient conforter la critique du billet comme moyen d'évitement de l'impôt ou des cotisations, ou comme support des trafics.



1 : Cash management and payment choices: a simulation model with international comparisons, Carlos ARANGO, YASSINE BOUHDAOUI, David BOUNIE, Lola HERNANDEZ, Working paper (2013-53), Bank of Canada. Cette étude montrait qu'en 2013 le point de bascule pour le paiement en cash était de 16 euros en France, contre 54 en Allemagne ou 29 dollars au Canada.

UN RÈGLEMENT EN ESPÈCES EST 150 FOIS PLUS SÛR QU'UN PAIEMENT ÉLECTRONIQUE !

Ceux qui appellent de leurs vœux la disparition du billet vantent la traçabilité et la praticité des paiements électroniques et de la carte bleue, et font mine d'oublier que le taux de fraude à la carte bancaire en France s'établissait à 0,064% des transactions pour 399 millions d'euros en 2016, là où l'on estime le nombre de faux billets en circulation à 0,0004% (selon les données communiquées par la BCE il y a moins de 30 contrefaçons par million de billets en circulation).

Il est à noter que l'utilisation de billets rapporte à la collectivité à travers le droit de seigneurage, perçu par la banque centrale et reversé à l'État sous forme de dividendes.

Lorsqu'un établissement de crédit a besoin de billets pour alimenter ses distributeurs, il les acquiert en effet auprès de la banque centrale à la valeur faciale, et doit déposer des titres en garanties. Les intérêts perçus sur ces titres en dépôt constituent donc un revenu pour la banque centrale, d'autant plus important que les taux sont élevés.



Photo © AdobeStock - Antongiullem

1 à 1,5
milliard de billets :
c'est le volume an-
nuel moyen de bil-
lets euro livrés par la
Banque de France.

24
milliards de billets
euro ont été pro-
duits par la Banque
de France, depuis
le lancement en
2002 de la monnaie
unique

02

UN ENJEU D'INCLUSION SOCIALE



LE BILLET EST LE SEUL MOYEN DE PAIEMENT GRATUIT ACCESSIBLE À TOUS

L'éventuelle disparition du billet est d'abord un enjeu de société, parce qu'il s'agit du seul moyen de paiement accessible aux populations non-bancarisées qui représentent aujourd'hui encore 15% de la population européenne d'après la commission.

Ainsi, le billet est non seulement un moyen de paiement gratuit, dont l'utilisation n'est pas soumise à la présence de réseau fibre ou mobile, mais sa disparition viendrait aggraver l'exclusion financière dont sont victimes les plus précaires.

Et si en France la procédure de droit au compte assurée par la Banque de France est

censée garantir l'accès de tous à un compte bancaire, cela n'inclut pas l'ensemble des moyens de paiement, et de nombreuses banques font de l'obstruction à cette procédure.

Si cela a d'ailleurs conduit à des condamnations de la part de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution¹ 2013, 2014, et 2016, les banques privées ont désormais adopté d'autres stratégies, en refusant par exemple de délivrer aux demandeurs un document indispensable, la lettre de refus d'ouverture de compte, et en procédant à des manœuvres dilatoires.

D'autre part, des études² ont démontré que l'usage d'espèces était plus propice au suivi d'un budget restreint, et protégeait mieux les ménages les plus pauvres de la spirale du surendettement.

De surcroît, il ne faut pas négliger que le « tout digital » pose également des problèmes d'accessibilité pour les populations les plus âgées ou les plus

précaires. Et qu'une monnaie physique est bien plus abordable qu'une interface pour des populations ne maîtrisant pas ou mal la langue de leur pays de résidence.

LE «ZÉRO CASH» CONTRIBUERAIT À L'EXCLUSION FINANCIÈRE DES PUBLICS FRAGILES

La généralisation du numérique incite en effet les banques à fermer nombre d'agences désormais considérées comme superflues, et accentue le coût des opérations restantes en guichet, puisque le coût de ces mêmes guichets ne diminue pas tandis que leur nombre d'usagers diminue. Le coût global de la gestion du cash supporté par le secteur bancaire privé est évalué à 2,6 milliards d'euros par la Fédération bancaire française.

1 : <https://acpr.banque-france.fr/sanctionner/recueil-de-jurisprudence> 2 : *Cash versus debit cards : the role of budget control*, Lola HERNANDEZ, Nicole JONKER and Anneke KOSSE, Cash and Payment Systems Division, De Nederlandsche Bank (February 2014).

Le secteur cherche donc à optimiser la charge de la gestion du cash dans son organisation interne et les prestations rendues à sa clientèle, et donc à accélérer le processus de fermeture des agences dans une forme de cercle vicieux de la baisse de rentabilité.

Ceci pourrait conduire à une débancarisation des populations fragiles touchées par la fracture numérique. Il serait illusoire de penser que ce problème est amené à se résoudre de lui-même, les exclus du numérique n'étant d'ailleurs pas uniquement des personnes âgées.

En effet, outre des populations spécifiques telles que les personnes migrantes ou des personnes rencontrant des difficultés avec l'écrit, les ménages les plus précaires peuvent être amenés à être privés d'accès internet pour des durées variables, et de nombreux jeunes parfaitement à l'aise pour téléphoner ou jouer à des jeux vidéo n'en sont pas pour

autant capables de mener à bien facilement une procédure administrative en ligne.

C'est pourquoi le parlement suédois montre dans un récent rapport les inconvénients de la suppression du cash, l'exclusion financière se rajoutant à l'exclusion numérique pour une part importante de la population. Gardant cela à l'esprit, en 2018 la banque centrale de Suède a demandé à toutes les banques privées de continuer à manipuler les espèces et les pièces « jusqu'à ce que le gouvernement sache ce que signifie l'absence du cash pour les consommateurs, jeunes et vieux ».

Cet enjeu de l'inclusion ne passe d'ailleurs pas tout à fait inaperçu des intérêts privés, pour lesquels la pauvreté est un marché parmi d'autres. Les clientèles fragiles se voient ainsi proposer des services sur mesure à des prix en réalité élevés.

Rappelons par exemple que le compte Nickel facture à sa clientèle 1€ le retrait d'espèces, mais également l'impression de Relevé d'Identité Bancaire, ou encore prélève 2% l'alimentation de son compte depuis son espace client.

Ce genre d'exemple illustre parfaitement comment se comporte le monde bancaire lorsque lui est offert une clientèle fragile et captive. Et il n'est pas insensé de penser que les facturations d'alimentation de compte, voire des facturations des simples dépôts, pourraient bien se généraliser en cas de disparition des espèces et donc de toute alternative au placement de ses fonds sur un compte.

En particulier dans un environnement de taux bas comme celui dans lequel évoluent la plupart des grandes économies du globe³ où l'on peut supposer que le risque de retrait massif est probablement l'un des rares freins à une telle démarche.



3 : https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/09/26/les-banques-francaises-se-retiennent-de-facturer-les-depots-des-particuliers_6013121_3234.html

03 UN ENJEU DE VIE PRIVÉE ET DE LIBERTÉ INDIVIDUELLE



CONTRAIREMENT AUX PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES, LES PAIEMENTS EN ESPÈCES NE SONT SOUMIS À AUCUNE TRAÇABILITÉ

L'aspect le plus récurrent dans les critiques des paiements en espèces est leur manque de traçabilité, qui favoriserait la fraude fiscale ou le paiement de la main à la main en vue d'éviter les cotisations sociales. Il conviendra tout d'abord de rappeler qu'aucun des scandales d'évasion fiscale de ces dernières années (Panama papers, Paradise papers, Luxleaks, etc.) n'impliquait le transport de valises de billets vers des paradis fiscaux comme le voudrait l'image d'Épinal,

mais relevait entièrement de l'ingénierie financière et juridique. Ainsi, le montant des saisies d'espèces par les douanes (77,8 millions d'euros en 2018¹) est insignifiant en comparaison de la fraude fiscale estimée à 60 milliards d'euros pour la France, qui a bien plus à voir avec le montage de sociétés offshore avec la complicité des grandes banques et l'usage de cabinets de conseil spécialisés : à titre d'exemple, on estime qu'à elle seule la banque HSBC a permis de dissimuler au fisc 12,5 milliards d'euros entre 2006 et 2007 (période pour laquelle ont eu lieu les révélations des Swissleaks en 2015). Quant aux financements du terrorisme, les attentats du 13 novembre 2015 ont été organisés grâce aux moyens de substitution aux espèces élaborés par les tenants de la start-up nation²... En effet, l'argent a été transféré depuis l'étranger largement au moyen de cartes prépayées ensuite utilisées pour le paiement de location de voitures

ou d'appartements et d'achat de matériel.

Le groupe d'action financière (GAFI) [organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme] estime d'ailleurs dans son rapport de 2013 que les paiements mobiles et les cartes prépayées sont tout autant utilisés que les billets.

En revanche, pour le citoyen ordinaire, il y a bien un risque d'atteinte à la vie privée. Notons par exemple que la Chine, techniquement le pays le plus en pointe dans cette transition vers une société sans argent liquide, mène actuellement une politique restrictive des libertés individuelles.

Sans aller jusqu'à la description d'un État totalitaire à la « 1984 », le célèbre ouvrage de George Orwell, les manifestants à Hong-Kong³ ont été bien contents de pouvoir recourir

1 : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/les-douanes-multiplient-les-saisies-d-argent-sale-issu-des-narcotrafics-20190811>

2 : <https://www.latribune.fr/economie/france/attentats-de-paris-ce-que-propose-la-france-pour-reguler-les-cartes-prepayees-532930.html>

3 : <https://www.letemps.ch/monde/hongkong-bataille-echapper-reconnaissance-faciale>

aux espèces pour acheter leurs tickets de métro en vue d'éviter que le gouvernement de la République de Chine n'anticipe leurs allers et venues. En supposant que les institutions démocratiques ne soient jamais le vecteur d'un populisme aux relents totalitaires, il resterait la menace d'un prélèvement arbitraire sur les comptes des résidents, en cas de crise de la dette publique notamment. Une pétition en faveur du maintien du cash interroge: « Que se passerait-il si vous devenez une des cibles du pouvoir politique ? ». On se souvient de la Grèce, de Chypre, de l'Argentine où, face à la crise, les retraits en liquide furent limités au nom de l'intérêt général, et parfois des prélèvements opérés directement sur les dépôts des épargnants. Une Directive de la Commission européenne prévoit d'ailleurs la possibilité de ce type de prélèvement en cas de crise. C'est un impôt injuste, d'autant plus contestable que la portion des patrimoines détenus en compte-courant est d'autant plus forte que le patrimoine est petit.

Impôt non démocratique au demeurant, car à la manière de l'inflation, il prélève sournoisement, hors de tout contrôle parlementaire, non sur le patrimoine réel, mais seulement sur la forme la plus exposée des avoirs de chacun.

En outre, même si on ne veut pas imaginer le gouvernement français tracer les transactions des gilets jaunes de la même façon que leur vêtement⁴, les données personnelles des citoyens n'en restent pas moins en danger, d'autant qu'elles sont potentiellement une marchandise.

LES DONNÉES PERSONNELLES ISSUES DES PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES PEUVENT ÊTRE EXPLOITÉES

Ainsi l'a illustré une dérive d'IZLY, le successeur de MONEO pour les étudiants. L'application fournie par l'opérateur collectait et transmettait des données des utilisateurs à deux autres entreprises sans que ceci ne leur soit indiqué⁵. Ceci était destiné à des fins publicitaires, via l'usage des données de localisation et d'horaires de fréquentation du restaurant universitaire. Cette fonctionnalité n'avait fait l'objet d'aucune discussion avec la CNIL, et n'avait été révélée que suite à l'enquête du

syndicat étudiant de l'ENS Lyon. S'il s'agit du niveau zéro de la monétisation des données personnelles, sans le consentement des victimes tout de même, des conséquences bien plus graves pourraient être envisagées.

Par exemple, outre des publicités ciblées (« Un peu trop de sucreries ? Que diriez-vous d'un abonnement à la salle de sport ? »), un usage beaucoup plus dystopique de nos données serait la création d'un profil de risque individuel pour le système financier : en fonction de votre consommation, votre banque pourrait mettre à jour de façon régulière le profil de risque de chaque citoyen, et ainsi réévaluer le coût des assurances et crédits de chacun. Alors que celles et ceux ayant surmonté un cancer se battent pour un droit à l'oubli et l'accès au système financier, ce serait demain chacun de nos actes qui pourrait être passé à la loupe et entraîner un surcoût potentiel.

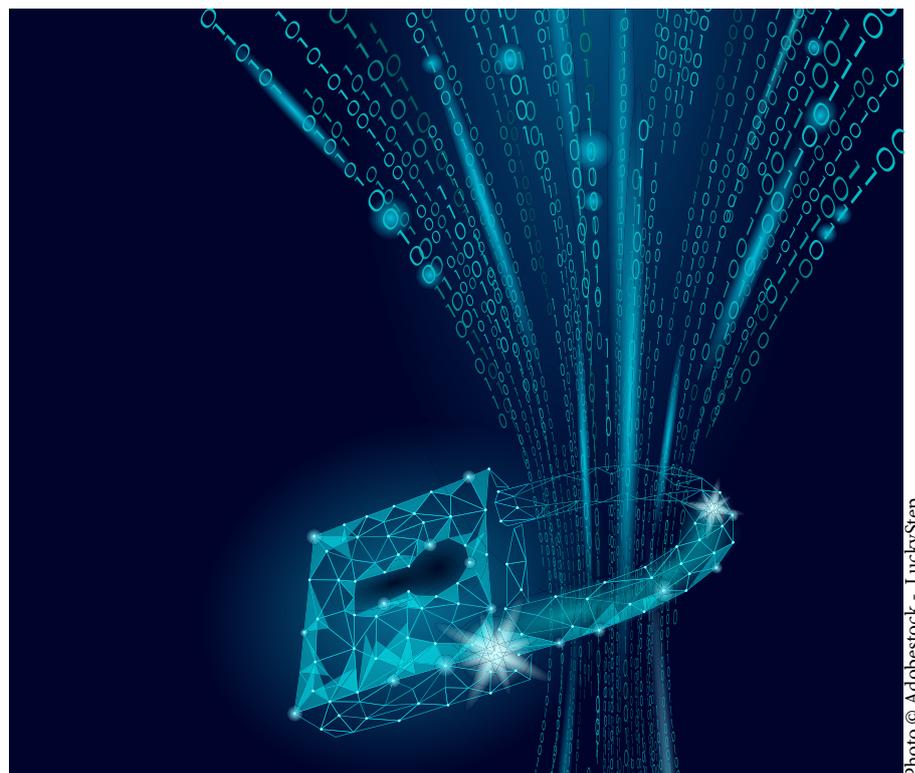


Photo © AdobeStock - LuckyStep

4 : <https://www.ouest-france.fr/societe/gilets-jaunes/gilets-jaunes-c-est-quoi-les-pmc-ces-produits-codes-qui-vont-marquer-les-manifestants-6273201> 5 : https://www.lemonde.fr/pixels/article/2017/10/20/izly-l-appli-du-cnous-qui-geolocalise-des-etudiants-et-rendre-des-societes-publicitaires_5203902_4408996.html

04



UN ENJEU POLITIQUE DE PRIVATISATION DE LA MONNAIE

LA MONNAIE FIDUCIAIRE (DU LATIN FIDUCIA, LA CONFIANCE) EST AUSSI ANCIENNE QUE LA MONNAIE ELLE-MÊME, QUE LA CRÉATION DES BANQUES CENTRALES A PERMIS DE GARANTIR

Le billet est l'une des seules formes de monnaie émise par la puissance publique, et la seule accessible au grand public. L'enjeu de la disparition des espèces est donc celui de la privatisation

de la monnaie. Ainsi, en France, le code monétaire et financier donne à la Banque de France la mission fondamentale de fabrication et d'entretien des billets qu'il faut qu'elle conserve, y compris pour pouvoir continuer à assurer un service bancaire minimum de proximité.

En effet, les cartes bleues sont gérées par un groupement d'intérêt économique (GIE) privé détenu par les banques françaises, et, pour le moment, les acteurs de la monnaie électronique, applications ou cagnottes, sont tous des entreprises à capitaux privés, même s'ils ont parfois le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations ou de la BPI, ou ont bénéficié du crédit impôt recherche.

Les grands groupes bancaires et les GAFAs, au chiffre d'affaire proche du PIB des petits pays de l'Union européenne, se placent donc en situation de contester aux États une mission régalienne par excellence.

Toutefois, il ne s'agit pas de la première occurrence de ce type de dérive. Les premiers billets de banque étaient déjà une tentative de la part d'organismes privés de contourner le privilège d'émission monétaire, très tôt centralisé par les États.

Aujourd'hui encore d'ailleurs, quelques banques commerciales du Royaume-Uni, tel que Royal Bank of Scotland, Clydesdale Bank ou Ulster Bank disposent toujours du droit d'émettre des livres sterling.

L'idée n'est donc pas seulement de défendre les espèces, pour un certain nombre de motifs valables, mais également de réfléchir à une gouvernance démocratique de la monnaie, que ce soit en socialisant les acteurs de ces nouveaux moyens de paiement, en mettant en place une gouvernance mixte État, syndicats, associations de consommateurs, ou en créant des structures publiques pour les gérer.

D'autre part, il conviendra de souligner que la multiplication de monnaies privées amène à des problématiques mises en lumière par les libéraux eux-mêmes : la disparition d'unité de compte commune rend les transactions plus difficilement lisibles, le fractionnement du « marché monétaire » rend les échanges plus difficiles, plus longs, et plus coûteux.

Au milieu de l'inconnu qui émerge d'une société sans liquidité, les autorités financières suédoises elles-mêmes sont hésitantes quant à l'avenir : le gouverneur de la Riksbank déclare qu'il faut mettre en place de nouvelles règles pour assurer que l'argent liquide continue d'être accepté comme moyen de paiement, et qu'il faut sauvegarder le contrôle de la Banque centrale sur les systèmes de paiement. Si rien n'est fait, dit-il, la Suède va arriver à une situation où tous les moyens de paiement auxquels le public a accès seront donnés et contrôlés par des acteurs commerciaux, sans parler des nouvelles monnaies dites

électroniques de diverses sortes. Renchérissant, le gouverneur de la Banque centrale de Suède estime que les promoteurs d'options privées « ont tort » d'affirmer que les Suédois n'ont rien à en craindre. En temps de crise, explique-t-il, le public recherche toujours des actifs sans risque, comme le cash, garantis par l'État.

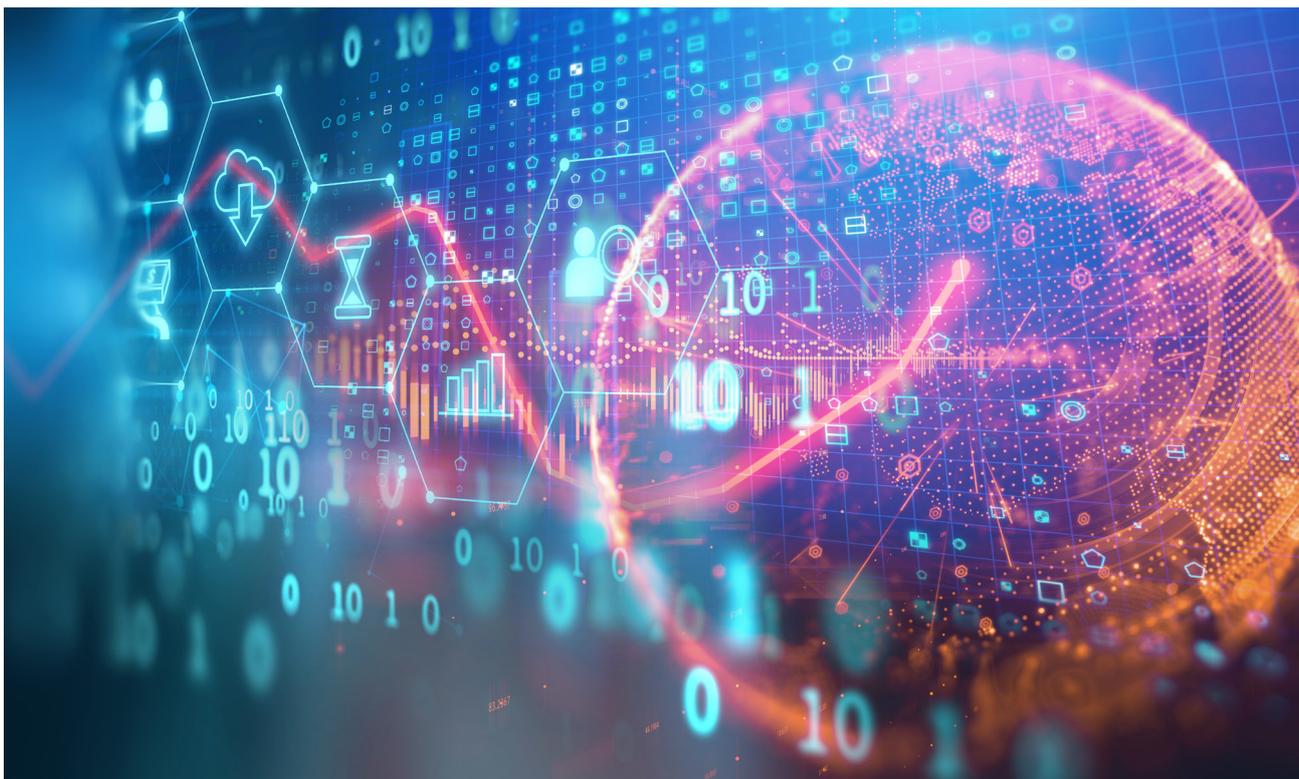
« Il est peu probable que les acteurs commerciaux endosseraient dans toutes les situations la responsabilité d'assurer la demande du public d'avoir des moyens de paiement sûrs ».

Supprimer le cash renforcerait donc encore le pouvoir des banques commerciales dans leur propre intérêt contre celui des citoyens. Alors qu'en France elles réduisent leur réseau d'agences et les services à la clientèle, leurs salariés devenant quasi-exclusivement des vendeurs, les banques privées externalisent la gestion des distributeurs automatiques de billets qui distribuent 80% des espèces.

Après les fermetures d'agences locales, ces distributeurs sont enlevés ou loués aux municipalités au seul profit des banques privées, qui oublient leur rôle d'intérêt général et participent à la désertification des services à la population dans les territoires, particulièrement en milieu rural.

Alors que le rôle de la Banque de France est de garantir le choix au consommateur entre le billet qui est extrêmement sûr et les moyens de paiements électroniques, elle reste inactive sur ce sujet, indiquant même dans une récente enquête commandée par le Sénat que «la France métropolitaine a perdu 3.000 distributeurs de billets en trois ans, mais qu'avec 53.000 automates et 23.000 points de distribution (chez des commerçants ou autres), elle reste un des pays les plus accessibles».

Elle précise toutefois, que le contexte est «fortement évolutif» et nécessite «une attention particulière au cours des années à venir».



AU MÉPRIS DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, LA BANQUE DE FRANCE OFFRE AU SECTEUR PRIVÉ LE MARCHÉ DE L'ENTRETIEN DE LA MONNAIE

Aujourd'hui, certaines missions régaliennes sont menacées de privatisation par le libéralisme, via des actions permanentes de destruction des services publics. Ainsi, la Banque de France mène elle-même une politique d'externalisation de l'entretien des billets, ce qui risque de conduire à une catastrophe. Il est en effet dangereux de confier au privé la gestion de la monnaie et fondamental d'avoir des billets de bonne qualité, exempts de contrefaçon et qui donnent confiance.

Après des fermetures successives de ses implantations dans les départements au fil des années, la Banque de France a mis en place depuis 2012 un plan massif de

suppression d'emplois dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi jusqu'en 2020, et il y a fort à craindre qu'elle poursuive ce processus dans les années qui viennent.

Ces réorganisations relèvent d'un choix de se désengager de la filière fiduciaire au profit du secteur privé (les sociétés de transport de fonds), en créant un marché du recyclage des billets (tri et retrait de la circulation des billets faux et abîmés) qui risque de fragiliser une mission d'intérêt général.

Il faut en outre souligner que le secteur Transports de Fonds décline depuis de nombreuses années, du fait de la disparition ou de l'absorption de petites et moyennes entreprises par les deux entreprises majeures du secteur Brink's et Loomis, et de leurs réorganisations successives qui ont conduit à réduire les effectifs de 30 000 à moins de 10 000 salariés. Ces grosses sociétés se livrent une « guerre » commerciale sans merci, un dumping social franco-français au détriment des conditions d'emploi, de travail et de sécurité des salariés, sur un marché qui n'est pas extensible.

Parallèlement, d'importantes évolutions technologiques associées à la révolution numérique

dans le milieu bancaire et aux réorganisations de la Banque de France qui ferme des caisses sur le territoire, bouleversent totalement les métiers et menacent l'avenir de la profession.

L'industrialisation des métiers et les réorganisations territoriales de la Banque de France mettent également à mal l'emploi et les conditions de travail des salariés de la filière, allongeant les temps de route avec des sommes importantes à bord et augmentant les risques d'attaques.

Les fermetures d'agences bancaires, les suppressions de DAB et le développement des paiements dématérialisés réduisent le nombre de dessertes et les prestations, au détriment des investissements et des emplois.

Les entreprises de transport de fonds sont contraintes de se réorganiser, ferment des agences, des sièges régionaux et réduisent massivement leurs effectifs dans le cadre d'une concurrence exacerbée, avec pour conséquence le non-respect du code de déontologie et de la réglementation encadrant la profession (temps de travail, durée des dessertes, non-respect des plafonds de montants transportés en véhicule léger solo, exercice sans certificat de qualification professionnel adéquat, etc.) qui



FRAUDE AUX MOYENS DE PAIEMENT

En 2018, la fraude aux transactions scripturales représente un montant global de 1,045 milliard d'euros pour 6,7 millions de transactions frauduleuses, contre 771 millions d'euros et 5,1 millions de cas en 2017, soit une hausse significative de 36 % en montant

La carte de paiement concentre 42,0 % de la fraude en montant (à hauteur de 38,4 % pour les paiements et de 3,6 % pour les retraits), soit 439 millions d'euros

en cumulant les transactions de paiement et de retrait, et représente la quasi-totalité (92,4 %) du nombre de transactions frauduleuses. Après une baisse de deux années consécutives, le montant de fraude global sur les cartes émises en France, est en hausse en 2018 (439, contre 387 millions d'euros en 2017, soit + 13,4 % sur les transactions de paiement et de retrait effectuées en France et à l'étranger).

peuvent mettre en péril l'intégrité physique des convoyeurs.

L'évolution actuelle de la filière fiduciaire implique une déconstruction et une déstructuration d'un savoir-faire et d'un professionnalisme qui engendrent un désastre sur le plan social, humain et citoyen.

DÉTENTRICE DU PILIER PUBLIC EUROPÉEN DE FABRICATION DES BILLETS, LA BANQUE DE FRANCE REPOUSSE LA DÉCISION D'INVESTIR DANS CE SECTEUR

En novembre 2016, les dirigeants de la Banque de France ont pris la décision importante de déménager, d'ici à 2022, l'impression des billets de l'usine de Chamalières, qui a eu 100 ans, vers une usine ultramoderne sur le site de Vic-le-Comte, à 20 kilomètres de Clermont-Ferrand, où est implantée la papeterie fiduciaire de la banque centrale nationale, en coentreprise avec trois banques centrales (Italie, Autriche et Irlande). Il y a une logique industrielle à regrouper les deux activités dans le cadre d'une usine intégrée modernisée.



L'investissement, chiffré à plus de 200 millions d'euros, est repoussé suite à la liquidation judiciaire du prestataire qui avait été retenu pour la maîtrise d'œuvre.

Le sujet est pourtant complexe et la réponse n'est pas unique en fonction des marchés auxquels on s'adresse : la Banque de France est le plus gros acteur public en Europe dans la fabrication de billets, elle produit le quota de billets euros pour la France, ce qui correspond à 20% des besoins de la zone euro, et elle a une importante activité d'export, travaillant pour 20 pays ou institutions, où les comportements de consommation sont assez différents.

En même temps que les nombreux départs en retraite qui se produisent actuellement, le secteur de la fabrication des billets subit des suppressions d'emploi issues de méthodes désastreuses de lean-management, qui fragilisent l'outil industriel en affectant son fonctionnement et en

dégradant les conditions de travail des ouvriers.

L'investissement prévu est nécessaire, et il ne peut pas être que matériel : du personnel qualifié, en nombre suffisant et rémunéré en conséquence pour produire un objet high-tech est indispensable !

3,59
milliards d'euros ont
été émis, fin 2018
par la Banque de
France dont 52% en
pièces de 2€.

LES RISQUES DE LA DISPARITION DU CASH EN TERMES DE SOUTENABILITÉ

LES ATOUTS DU BILLET

La caractéristique intrinsèque du billet – objet matérialisé sous une forme « physique » – peut être dans certains cas, rares, un inconvénient (vol, destruction accidentelle – elle-même peu probable vu la résistance des billets en euros, y compris au feu). Mais, en réalité, cette caractéristique constitue le plus souvent un atout.

En effet, la disponibilité immédiate du billet et son indépendance vis-à-vis des infrastructures de toutes natures sont des atouts clés face aux instruments de paiement scripturaux en cas de panne électrique grave, de catastrophe naturelle ou d'interruption de service des réseaux téléphoniques.

Cela est d'autant plus vrai dans les cas où ces situations de crise seraient amenées à durer, rendant impossible, pendant une période prolongée, l'accès aux paiements électroniques. Ceci constitue un atout d'autant plus important dans un contexte de bouleversement climatique où les événements climatiques extrêmes (canicules, tempêtes, coulées de boue) sont amenés à se multiplier et à mettre à mal le réseau électrique de façon régulière.

En outre, le billet est par nature protégé contre les risques de cyberattaque, qui constituent aujourd'hui une menace crédible et avérée pesant sur les réseaux informatiques. Il en va de même pour la fraude informatique, à laquelle sont particulièrement exposés les paiements par carte ou par téléphone, notamment ceux effectués en ligne.

Ainsi, en France, les deux tiers des fraudes liées aux paiements par carte concernent des paiements à distance, et ce alors même que les paiements sur Internet ne représentent que 11% des paiements par carte. Les fraudes à la carte bancaire sont 150 fois plus fréquentes que les faux billets.

Le billet peut être un outil d'épargne à l'abri des manipulations financières (à l'abri dans un coffre il ne subit que l'érosion de l'inflation) et il a toute sa place dans le cadre d'une économie circulaire respectueuse de l'environnement à travers laquelle il crée du lien social (marchés locaux, développement du marché de l'occasion, services, etc.).

Par ailleurs, l'utilisation du cash matérialise la transaction à l'inverse des paiements numériques. Ainsi, pour une part des publics, en particulier les plus fragiles, le suivi budgétaire peut être facilité.

LES DÉFAUTS DES MOYENS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUES

Plus généralement, les innovations technologiques dans le domaine des paiements, comme la dématérialisation des ordres de virement, le paiement sans contact, le paiement mobile ou les portefeuilles virtuels pour les paiements en ligne présentent des enjeux majeurs en termes de sécurité.

D'autre part, des systèmes de transactions instantanées (nécessaires pour un remplacement total du cash) sont un danger important pour le système financier.

En effet, ils entraînent pour les établissements un risque permanent de contreparties du fait d'opérations de paiement effectuées entre eux par leurs clients : le compte du bénéficiaire doit être – irréversiblement – crédité avant même que son intermédiaire financier ait lui-même

perçu les fonds correspondants.

Car, si le solde des opérations entre les intermédiaires financiers doit être calculé en continu, les écarts ne sont réellement compensés qu'en différé, augmentant ainsi les pertes en cas de défaillance d'un acteur financier majeur.

De plus, un système de paiement instantané pose des problèmes supplémentaires en cas de fraudes fiscales ou sociales, puisque les sommes créditées peuvent être immédiatement mises hors de portée des autorités judiciaires d'un pays.

A ces défauts légaux et financiers s'ajoutent l'absence de toute étude sérieuse de l'impact écologique du « tout numérique » et de la multiplication de micro-transactions devant être sécurisées.

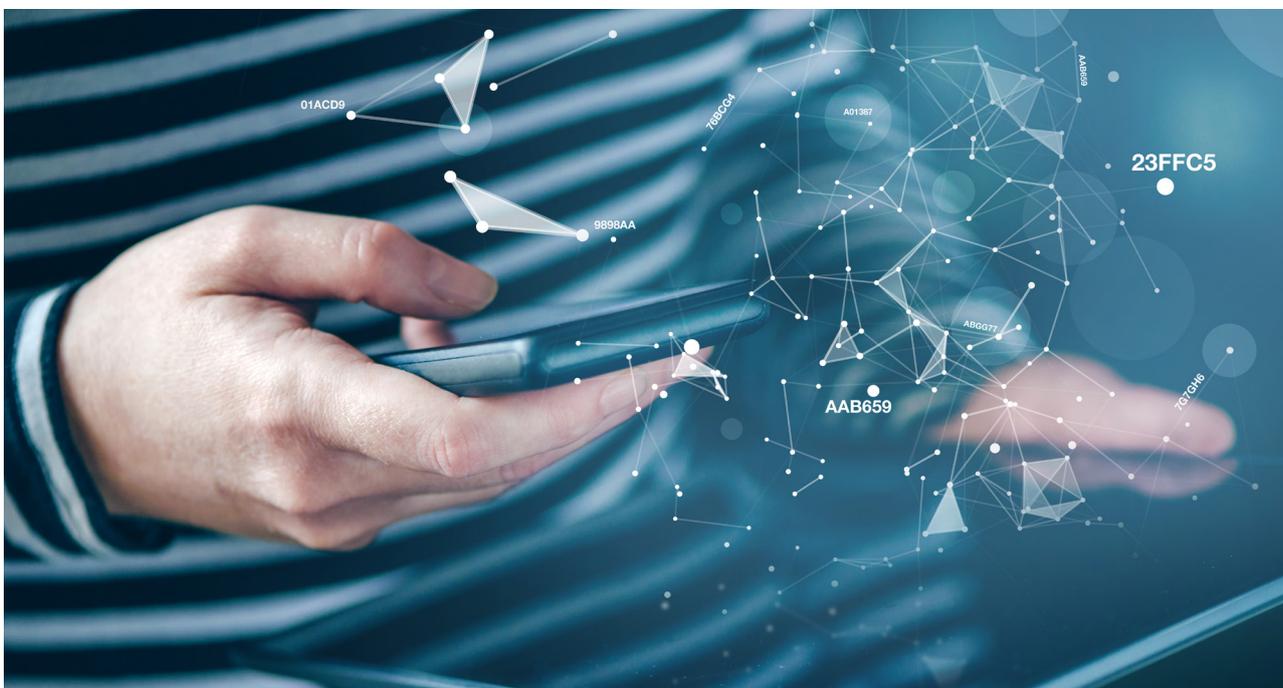
L'impact de la fabrication des billets sur les gaz à effet de serre est forcément moindre que celle des nombreux serveurs de par le monde, permettant de faire fonctionner les autres moyens de paiement.

LE DANGER DE LA PRIVATISATION DES SYSTÈMES DE PAIEMENTS

Il réside dans le fait que dans ce domaine comme dans bien d'autres, les acteurs privés se révèlent incapables (ou peu désireux) de prendre en charge le coût de l'implantation de nouvelles infrastructures ou de l'entretien de celles existantes, lorsque celui-ci est élevé et que le point de rentabilité ne peut être atteint que sur le temps long.

Ainsi, la mise en place de virement à J+1 et d'harmonisation des systèmes de paiement dans l'union européenne a nécessité une importante intervention publique, tant en matière législative, de pilotage que d'apport en capitaux.

De même, le lancement de l'application SWISH permettant désormais à 6,5 millions de Suédois de procéder à des paiements mobiles n'a été possible qu'avec l'appui politique et des fonds de la banque centrale de Suède en plus de fonds privés.



Comme souvent, le capitalisme néo-libéral sait s'appuyer sur l'Etat lorsqu'il s'agit de socialiser les coûts d'investissements.

Autre illustration de la puissance publique finançant les projets de développement du privé sans nécessairement de contrepartie, l'exemple de MONEO toujours, où l'intégralité des terminaux permettant le rechargement des cartes avait été financée par le CNOUS (centre national des œuvres universitaires et scolaires) alors même que le groupe facturait à celui-ci des commissions sur les opérations.

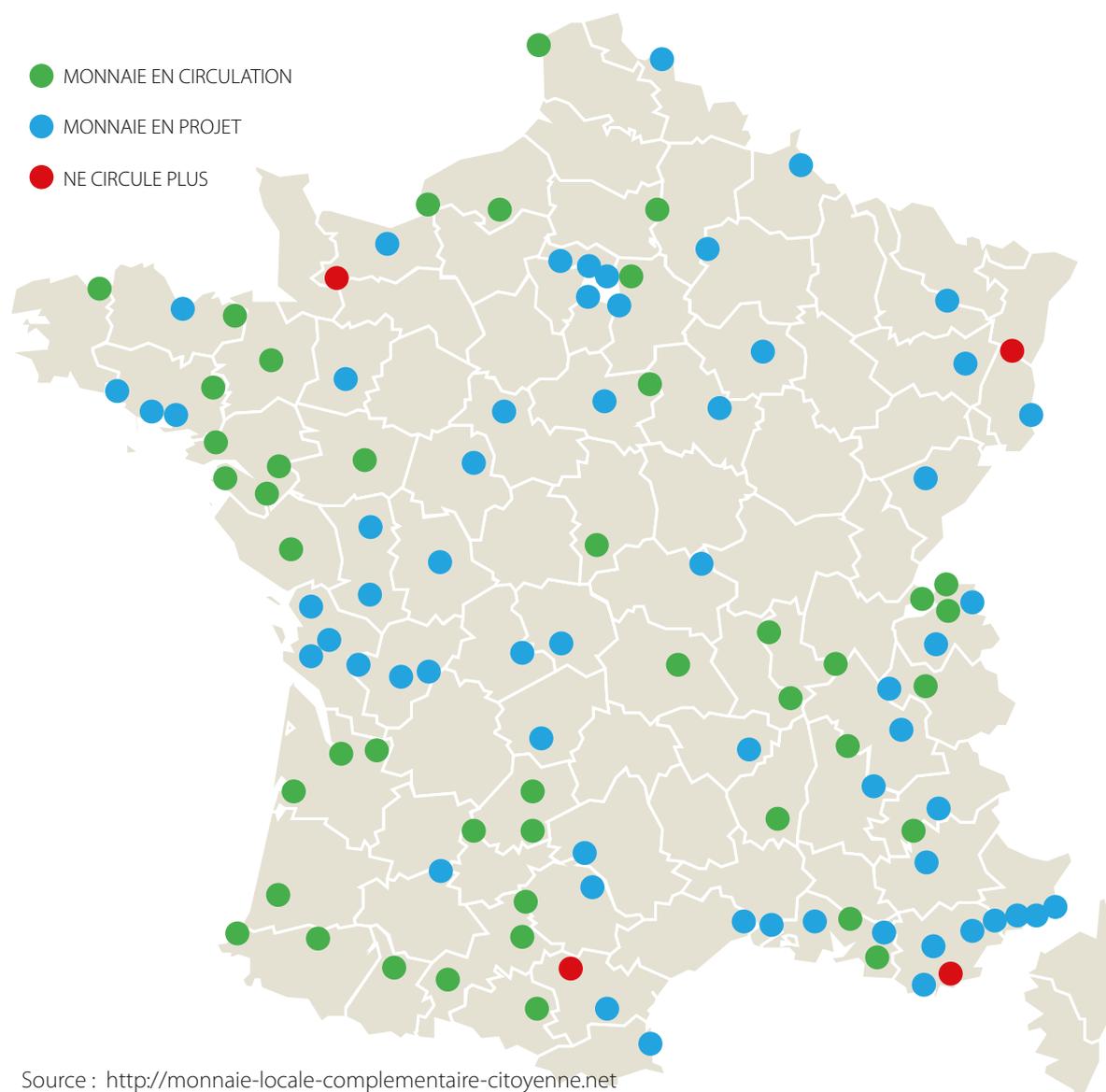
QUID D'UNE E-MONNAIE LÉGALE ?

Peut-on envisager une monnaie purement électronique échappant à la logique du marché ? Pour pallier les risques d'une gestion commerciale, via les banques et les entreprises, certains préconisent en effet la création et la gestion d'une monnaie électronique publique. Ce qui laisserait intact le problème du

contrôle étatique redouté par certains. Pour éviter ce danger, certains veulent rendre plus opératoire, et moins coûteux en énergie, les crypto-monnaies (dont la plus connue est le Bitcoin).

Concernant l'empreinte écologique, s'il est envisageable d'apporter des améliorations, le principe même de la technologie blockchain entraîne de nombreuses opérations, et le réseau Bitcoin consomme d'ores et déjà autant d'énergie que 2,4 millions de ménages américains, pour un

CARTE DES MONNAIES LOCALES EN FRANCE



Source : <http://monnaie-locale-complementaire-citoyenne.net>

nombre d'opérations pourtant anecdotique. Ethereum, le second réseau de crypto-monnaie, approche la consommation d'un million de foyer.

Quant à les rendre plus accessibles, cette solution n'est pas sans risques, car ce sont des monnaies purement spéculatives, dont le cours de change varie fortement en permanence et qui s'appuient sur un système réputé infalsifiable, mais dont les failles peuvent se révéler un jour.

En outre, la généralisation des crypto-monnaies ne satisferait guère les citoyens à l'esprit civique, soucieux de limiter les fraudes et le blanchiment d'argent. La Banque de Suède, la Riksbank, est la plus avancée sur le sujet.

Confrontée à une baisse nette et rapide de l'usage du cash en dix ans, elle s'est demandé si elle

devait réfléchir à l'introduction d'un substitut digital au cash, garanti par la banque centrale, une «e-krona», une «e-couronne». Son récent rapport souligne l'importance de la robustesse des systèmes de paiement et de la confiance dans la monnaie. Que se passe-t-il en cas de crise de confiance s'il n'y a plus de cash ?

Il y a deux alternatives technologiques envisagées : soit le citoyen ouvre directement un compte auprès de la banque centrale, qui deviendrait la banque de tout le monde, soit on passe par un système de porte-monnaie électronique auprès des banques commerciales, avec une parité entre la monnaie banque centrale et la monnaie bancaire, qui ne disposeraient toutefois pas du même niveau de garantie.

C'est finalement ce qui existe avec les billets aujourd'hui. Ce serait une monnaie

dématérialisée avec la garantie de la banque centrale. Cependant, la Riksbank n'a pas programmé la disparition des billets, elle travaille même sur une nouvelle gamme de billets plus sécurisés, tout comme la Norvège.

La Banque de Suède considère, elle aussi, qu'à horizon visible, elle continuera d'assurer le service public de la monnaie au travers des billets physiques. La décision d'émettre une « e-krona » n'a pas été tranchée et demeure au stade de l'étude et de la consultation.

Finalement, en dépit de son coût économique et des fuites qu'il autorise dans la circulation des liquidités, le maintien des billets de banque reste actuellement le meilleur des compromis.



LE BITCOIN

Créé en 2009, à un moment où la crise avait suscité une profonde défiance à l'égard du système bancaire, par Satoshi Nakamoto (qui pourrait être le pseudonyme utilisé par une personne ou un collectif), le bitcoin est une unité de compte virtuelle stockée sur un support électronique permettant à une communauté d'utilisateurs d'échanger entre eux des biens et des services sans avoir à recourir à la monnaie légale. C'est en même temps un système de paiement totalement décentralisé fonctionnant sans intermédiaires (banques ou États), les transactions se faisant directement entre les ordinateurs des utilisateurs (pair à pair).

La création de bitcoins est prédéterminée par un protocole informatique qui récompense ainsi un réseau d'internautes (les mineurs) qui consacrent la puissance de calcul de leurs ordinateurs à la

validation des transactions. En concurrence les uns avec les autres, le premier qui décrypte l'algorithme d'une transaction, et en valide ainsi l'authenticité, reçoit un certain nombre de bitcoins. Les utilisateurs peuvent aussi se procurer des bitcoins sur des plateformes Internet où ils s'échangent contre des monnaies officielles selon un taux de change qui fluctue, considérablement, en fonction de l'offre et de la demande.

Pour utiliser le système, il faut posséder un « porte-monnaie » (wallet), stocké dans la mémoire d'un ordinateur, que l'on gère au moyen de logiciels ou d'applications dédiés et auquel sont associées deux clés (une publique et une privée) permettant de crypter et décrypter les messages correspondant aux transactions.

06



LES PROPOSITIONS DE LA CGT

MODERNISER NOTRE FABRICATION DES BILLETS, PILIER PUBLIC EUROPÉEN DANS LE DOMAINE, POUR QU'ELLE SOIT EN MESURE DE PRODUIRE LES BILLETS DE DEMAIN

Aujourd'hui, les nouveaux billets comportent de nombreux signes de sécurité très sophistiqués, émettent des signaux que l'on peut entendre avec des capteurs, etc. Des investissements matériels (nouvelles

machines, nouveaux locaux, etc.) et humains (recrutements, formations, reconnaissance des qualifications, etc.) sont indispensables pour que notre pilier public soit en capacité de continuer à les produire.

Les billets de demain seront encore plus techniques et c'est dans le cadre d'un secteur Recherche et Développement public de haut niveau qu'ils doivent pouvoir être élaborés, au sein de la Banque de France.

PRODUIRE LE BILLET DE 1 EURO DONT LES POPULATIONS ONT BESOIN

A l'instar du dollar, le billet de 1€ serait très utile dans de nombreux pays, notamment les pays

qui avaient une monnaie très faible avant l'arrivée de la nouvelle. Malgré un vote favorable du parlement européen en 2005, le conseil des gouverneurs des banques centrales bloque sur ce sujet, ce qui pose la question de la démocratie et de la réponse aux besoins des populations.

STOPPER LE DUMPING SOCIAL DONT SONT VICTIMES LES OUVRIERS DU SECTEUR

Si la production des billets euros est actuellement répartie par la BCE entre les différentes banques centrales nationales, celles-ci peuvent déléguer la production de leur « quota » à des imprimeries privées ou à une

imprimerie publique détenue par la Banque centrale, comme en France où 20% des billets en circulation dans la zone euro sont produits. Cette mise en concurrence des imprimeries publiques et privées contribue à la dégradation des conditions de travail et d'emploi des salariés de ce secteur d'activité, dans lequel des emplois qualifiés sont pourtant nécessaires, avec une activité de recherche et développement de haut niveau.

Ce sont les qualifications de tous qu'il faut reconnaître dans le cadre de règles spécifiques, bien au-delà de celles prévues par exemple dans le cadre de la convention collective papiers-cartons-cellulose dont dépendent les ouvriers de la papeterie de la Banque de France, depuis la filialisation de la structure en 2016.

CONFORTER LE RÉSEAU DE CAISSES DE LA BANQUE DE FRANCE

Le recyclage des billets (tri et maintien des billets de bonne qualité en circulation) par des entreprises privées augmente, mais resterait en deçà de 50% du volume global de billets selon la direction de la Banque de France, qui avoue ne plus en maîtriser le niveau. Tous les citoyens ont droit équitablement à l'accès au cash sur l'ensemble du territoire, et les transporteurs de fonds aux caisses de la Banque de France avec la sécurité qui leur est due.

S'il faut anticiper les évolutions liées au niveau d'utilisation du cash, elles ne doivent pas avoir lieu au détriment des salariés de la filière fiduciaire et de l'intérêt général. Au lieu de continuer à le réduire, il faut au contraire conforter le réseau de caisses de la Banque de France en poursuivant sa modernisation, déjà engagée dans certaines implantations, afin de couvrir un maillage du territoire.

C'est en reconnaissant les qualifications des salariés concernés et en assurant partout de bonnes conditions de travail que l'Institution leur permettra d'assumer avec toute la qualité requise leur mission d'entretien d'une monnaie fiduciaire accessible à tous.

RÉUNIR TOUS LES ACTEURS DE LA FILIÈRE FIDUCIAIRE POUR ÉTUDIER LES ÉVOLUTIONS ET ANTICIPER

Dans le cadre de la défense de l'intérêt général et des services publics bénéficiant à toutes et tous, la CGT est très attachée aux missions de service public de fabrication et d'entretien de la monnaie fiduciaire circulant dans notre pays, confiées par la loi à la Banque de France. Les personnels qui y sont affectés, que ce soit à la fabrication, au tri des billets ou dans les métiers du transport et de la sécurité y afférant, sont dans des situations de plus en plus intenable,

victimes d'une gestion aléatoire et inadaptée de leurs emplois, de leurs formations et de leurs compétences.

Les propositions que portent les organisations syndicales, au plus près des besoins des salariés, doivent être examinées au plus vite dans le cadre d'une table ronde réunissant des représentants de tous les acteurs, travailleurs et usagers, élus et citoyens, représentants de l'Institution et de l'État.

Notre volonté est de populariser tous ces éléments objectifs, vis-à-vis des salariés de l'ensemble de la filière fiduciaire mais aussi de toute la population, afin que chacun puisse s'approprier tous les enjeux dont le billet est aujourd'hui l'objet.



